

# DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

## Commune Férolles Attilly



### Mairie de Férolles Attilly

45, Grande rue  
77150 Férolles Attilly  
Tél: 01 60 02 21 48 Fax: 01 60 02 29 18  
Mairie.camu@ferolles-attilly.fr

## Dossier de Consultation des Entreprises

### Le Chemin du Grand Orme

## Acte d'Engagement (A.E.) – LOT 2



### S.C.P. GESTIN – MEYER - THIBERVILLE

1 Rue de la Loge aux Bergers  
BP 11  
77820 Le Châtelet-en-Brie  
Tél: 01 60 69 40 23 – Fax: 01 60 66 53 21  
Fogexia-lechatelet@fogexia.fr

Date :	Juin 2010	Dressé par :	M.M.	DCE
		Vérfié par:	D.T.	
Modifications :				<b>A1-02</b>



### **ARTICLE 3 - PIÈCES CONTRACTUELLES**

Les pièces contractuelles du marché sont énumérées à l'article 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

### **ARTICLE 4 - TRAVAUX**

**LE MAÎTRE D'OUVRAGE** sera représenté sur le chantier par le Maître d'œuvre :  
**SCP GESTIN MEYER THIBERVILLE**  
**1 rue de la Loge aux Bergers BP 11**  
**77820 LE CHATELET EN BRIE**  
**Tél. : 01.60.69.40.23 Fax : 01.60.66.53.21.**

### **ARTICLE 5 - COORDINATION S.P.S**

Le Maître d'Ouvrage confirmera la mission de Coordonnateur S.P.S à un Bureau agréé, qui sera désigné avant le démarrage des travaux. L'entreprise devra se conformer aux lois et règlements en vigueur et au Plan Général de coordination (PGCSPS).

### **ARTICLE 6 - DÉLAIS D'EXÉCUTION**

Les travaux seront réalisés en 2 tranches qui comporteront 1 tranche ferme qui sera engagée dès réception de l'ordre de service et deux tranches conditionnelles.

Pour l'ensemble des travaux V.R.D de la tranche ferme, le délai d'exécution des travaux d'adduction d'Eau Potable de **l'ENTREPRISE**, sera de 3 mois à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux, dont 2 semaines de période de préparation.

Ce délai comprend la phase de réalisation des travaux du présent lot 2 (**Adduction d'Eau Potable**) et :

- **du lot 1 (Terrassement, Assainissement, Voirie),**
- **du lot 3 (Electricité Basse Tension et Eclairage public).**
- **du lot 4 (Espace Vert, Noues Paysagère)**

La réalisation des travaux des tranches conditionnelles sera définie en fonction de l'avancement des constructions et selon la commercialisation.

L'ensemble des travaux VRD de la tranche ferme sera exécuté dans le délai de 3 mois à compter de l'Ordre de Service les prescrivant.

## **ARTICLE 7 - MONTANT DU MARCHÉ**

Les travaux à réaliser dans le cadre du présent marché seront exécutés pour le prix global, et forfaitaire, hors TVA de \_\_\_\_\_ €

A titre indicatif, la TVA étant établie au taux de 19,60%, le prix T.T.C est de :  
\_\_\_\_\_ €

Valeur économique du mois Mo : Juillet 2010, indice TP01o

## **ARTICLE 8 – VARIATION DES PRIX**

Les prix du présent marché sont fermes.  
Ils sont actualisables suivant la formule :

$$P = P_0 \times \frac{TP01n}{TP01o}$$

## **ARTICLE 9 - MODIFICATIONS ÉVENTUELLES DU MARCHÉ**

Toute modification des pièces contractuelles devra faire l'objet d'un avenant au marché.

## **ARTICLE 10 - PAIEMENTS**

**Les travaux seront réglés par virement à 35 jours, dès réception de la situation de travaux validée par le maître d'œuvre.**

L'Entreprise soussignée affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 Avril 1952 (article 49 du code des marchés publics), modifiée par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 Août 1978.

Fait en un seul original à: \_\_\_\_\_ le

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

L'Entreprise :

